

# L'école inclusive comme objet frontière

Serge THOMAZET  
Corinne MÉRINI  
Clermont Université, Université Blaise Pascal  
EA 4281, ACTé

**Résumé :** Avant d'être une réalité de terrain, cet article interroge la possibilité pour l'*école inclusive* d'être un idéal, au sens d'un projet commun permettant de regrouper ses acteurs issus de cultures et de métiers différents. Les concepts d'inter-métiers et d'objet frontière sont mobilisés en appui de cette analyse. Nos travaux empruntent aux méthodologies de l'analyse de l'activité leurs techniques pour étudier des collectifs composés de professionnels et de parents engagés dans des activités conjointes comme l'élaboration de projets de scolarisation. Nous avons identifié des conflits de normes, générant des tensions d'inter-métiers et des dilemmes, à l'intérieur d'un même métier. Dans l'espace d'inter-métiers créé par le travail collaboratif, la littérature montre qu'il faut un passeur de frontières et nous faisons l'hypothèse que l'enseignant spécialisé pourrait investir cette fonction.

**Mots-clés :** École inclusive - Évolution du métier d'enseignant spécialisés - Inter-métier - Objet frontière - Partenariat.

## **Inclusive school as a boundary object**

**Summary:** Before being a reality, inclusive education could be a project, a vision of the future of the school, bringing together stakeholders from different professions and cultures around a common project. Concepts of *idéal*, inter-border practices and boundary object are mobilized in support of this analysis. Our work use methodologies of activity analysis to study collectives attends with professionals and parents involved in joint activities as special educational needs plan. We point the existence of norm conflicts generating by inter-border tensions and work dilemmas. In this inter-border space, the literature shows that it takes a *borders-smuggler* and we assume that the special educational needs teacher could invest this job.

**Keywords:** Boundary object - Evolution of SEN Teacher's job - Inclusive school - Inter-border practices - Partnership.

**D**EPUIS 2005, l'école se doit de devenir *inclusive* et les termes même d'école inclusive sont entrés dans les textes officiels de l'éducation (loi du 8 juillet 2013). Conséquence de cette politique, le nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire augmente chaque année, de même que se développent les dispositifs d'accompagnement, Unités localisées pour l'inclusion scolaire, les aides matérielles (ordinateurs...) et humaines (Auxiliaires de vie scolaires - AVS, maintenant Accompagnants des élèves en situation de handicap - AESH).